

L'habitat en résidence mobile

Le Mans Métropole lance une concertation du public sur l'habitat permanent en résidences mobiles, démontables, et autres constructions légères. Le plan local d'urbanisme évoluera en conséquence.

Page modifiée le lundi 16 décembre 2024 • Données Le Mans Métropole

Contexte



L'installation d'un véhicule habitable terrestre sur un terrain est une forme d'habitat alternatif.

© Adobe Stock

Dans le cadre du Plan local d'urbanisme (Plu) de Le Mans Métropole, les orientations retenues en termes d'habitat prévoient la prise en compte des **situations spécifiques** pour répondre aux demandes de modèles "d'habiter" différents, notamment celles exprimées par les gens du voyage.

Un premier travail de recensement des situations existantes et des besoins a été réalisé en 2016, lors de l'élaboration du Plu. Ce travail a été concentré sur l'habitat en caravane, qui recouvre un seul type de résidence mobile.

Or, aujourd'hui, on relève d'**autres types de résidences mobiles**, comme les tiny houses, les camping-cars ou les camions aménagés, et des **constructions démontables ou légères** qui, d'ordinaire utilisées à usage de loisirs, sont affectées à un usage d'**habitat permanent**.

Besoin

La prise en compte de l'ensemble de ces habitats alternatifs ou atypiques nécessite au préalable la réalisation d'un **état des lieux** des situations existantes et des attentes autour de ces modèles "d'habiter" différents.

Concertation

Pour répondre à ce besoin, Le Mans Métropole lance une concertation du public sur l'habitat permanent en résidences mobiles, démontables, et autres constructions légères, jusqu'à fin janvier 2025. L'objet est de recueillir l'**avis du public sur l'intégration de ce type d'habitat** et de connaître les différents modes d'habitat existants sur Le Mans Métropole.

Questionnaires

Nous mettons à votre disposition deux questionnaires. Sélectionnez celui qui correspond à votre **situation**.

Premier cas, vous **habitez actuellement** une résidence mobile, démontable ou légère.



TÉLÉCHARGER : LE QUESTIONNAIRE
(pdf, 275 ko)

Second cas, vous **souhaitez habiter** une résidence mobile, démontable ou légère.



TÉLÉCHARGER : LE QUESTIONNAIRE
(pdf, 248 ko)

Vous pouvez remplir le questionnaire à l'écran. Pour cela, vous devez d'abord **le charger sur votre appareil**. Comment faire ? Ouvrez l'un des questionnaires. Dans la page qui s'affiche, touchez ou cliquez sur "Développer la barre d'outils" puis sur "Télécharger le document". Vous pouvez alors enregistrer le questionnaire sur votre appareil.

Contact

Pour nous transmettre votre questionnaire rempli, **trois solutions** sont possibles.

1. Vous pouvez [le déposer en ligne](#).
2. Vous pouvez le déposer à l'accueil de votre mairie, en écrivant sur l'enveloppe "Concertation résidences mobiles".
3. Vous pouvez prendre rendez-vous et le compléter lors de votre venue.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous, voici les numéros de téléphone à appeler et le planning des disponibilités pour chaque lieu de permanence.

Lieu	Téléphone	Date
Mairie d'Allonnes	02 43 83 42 49	Du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de la mairie
Mairie d'Arnage	02 43 21 10 06	Le mardi 5 janvier, de 14h à 17h
Mairie de Champagné	02 43 89 57 52	Les mercredis 18 décembre et 15 janvier, de 14h à 17h
Mairie de Chaufour-Notre-Dame	02 43 88 81 74	Les mercredis 11 et 18 décembre, de 9h à 12h
Mairie de Coulaines	02 43 74 35 24	Le vendredi 20 décembre, de 8h45 à 17h30
Centre Voyageurs 72, 22, rue François-Monnier, au Mans	02 43 52 18 59	Les vendredis, de 9h à 13h et de 13h30 à 17h30
Le Mans Métropole, 16, avenue François-Mitterrand, au Mans	02 43 47 45 24	Les jeudis 19 décembre, 16 et 29 janvier, de 14h à 17h
Mairie de Mulsanne	02 43 39 13 39	Du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de la mairie
Mairie de Pruillé-le-Chétif	02 43 47 18 73	Le lundi 9 décembre, de 14h à 16h
Mairie de Rouillon	02 43 47 83 00	Le mercredi 27 novembre, de 9h à 11h30, et le vendredi 29 novembre, de 14h à 17h30
Mairie de Ruaudin	02 43 75 75 75	Les mercredis et vendredis, de 14h à 17h
Mairie d'Yvré-l'Évêque	02 43 89 54 54	Le vendredi 29 novembre, de 9h à 12h, et le jeudi 19 décembre, de 14h à 17h30

Vous pouvez également [nous faire part de votre avis sans remplir de questionnaire](#).

Définition

Alors que l'habitat ordinaire s'entend d'une construction avec usage d'habitation, sans résidence mobile, éventuellement remisee, l'habitat alternatif ou atypique prend la forme d'une **construction non conventionnelle** ou de l'**installation d'un véhicule habitable terrestre sur un terrain**.

Voici, dans le détail, ce que peut comprendre cet habitat alternatif.

Résidences mobiles

- Les roulottes,
- les caravanes,
- les tiny houses,
- les camping-cars,
- les camions aménagés.

Résidences démontables

- Les yourtes,
- les tipis,
- les tentes.

Construction légère

- Les mobil-homes,
- les chalets,
- les abris de jardin,
- les constructions modulaires de type Algeco,
- les conteneurs maritimes.